

COVID-19 : le gouvernement fédéral du Canada arrête et détient des voyageurs internationaux, même si leur test est négatif



[Source : leblogdejeannesmits]

[NdNM : à confirmer]

Le *Justice Centre for Constitutional Freedoms* canadien vient de révéler que le gouvernement fédéral a arrêté des Canadiens arrivant dans le pays depuis l'étranger par avion et les transporte dans un lieu secret où ils sont détenus, alors même qu'ils présentent un test COVID anti-génique négatif, au nom de la lutte contre le COVID-19. Le Centre de défense des droits constitutionnels souligne que ces citoyens sont détenus illégalement alors qu'ils n'ont été déclarés coupables d'aucune infraction, qu'ils n'ont pas eu accès à un avocat et qu'ils n'ont pas comparu devant un juge. Selon le Centre, les forces de l'ordre canadiennes refusent d'informer les membres de leur famille du lieu où leurs proches sont détenus.

Le *Justice Centre* a adressé une lettre de protestation au ministre canadien du transport, Omar Alghabra, accusant le gouvernement canadien de s'être ainsi aligné sur les régimes « les plus répressifs et antidémocratiques du monde ». « Arrêter et détenir ainsi des Canadiens est illégal et anticonstitutionnel », souligne la lettre, en exigeant la remise en liberté des intéressés afin que ceux-ci puissent, si nécessaire, observer un éventuel protocole d'isolement chez eux.

À l'heure actuelle, toute personne entrant sur le territoire canadien depuis l'étranger, même s'il bénéficie d'un test COVID-19 négatif, est tenue de rester à l'isolement pendant 14 jours aux termes d'un « plan de quarantaine » soumis à un représentant de l'autorité qui a pouvoir discrétionnaire pour l'agréer ou non, n'étant soumise à aucune règle ou directive à ce sujet. De nouvelles mesures annoncées vendredi par le Premier ministre Justin Trudeau vont encore alourdir la pression de la dictature sanitaire sur les Canadiens. Trudeau a fait savoir que les résidents canadiens seront désormais soumis à une quarantaine obligatoire, à leurs propres frais, à leur retour d'un voyage international, quel que soit leur statut COVID. Il a précisé que les voyageurs en provenance de l'étranger devront passer jusqu'à trois jours dans un hôtel agréé par les pouvoirs publics, pour un coût qui devrait dépasser les 2.000 dollars canadiens (près de 1.300 euros). « Ceux dont le

test sera négatif pourront alors se maintenir en quarantaine dans leur domicile tout en restant sous une surveillance et une répression accrues », a-t-il ajouté.

Ces mesures constituent une violation flagrante de la Charte canadienne des droits et libertés, y compris le droit d'entrer au Canada et d'en sortir, le droit à la liberté et à la sécurité de la personne, le droit de ne pas être détenu ou emprisonné arbitrairement, le droit de recourir à un avocat et le droit de ne pas être soumis à des peines cruelles et inhabituelles, dénonce le *Justice Centre for Constitutional Freedom*.

Celui-ci prépare une plainte contre le gouvernement du Canada, soulignant que même les mesures d'urgence prises dans un cadre épidémique doivent être prises dans le respect de la Charte, dont les dispositions ne peuvent être suspendues que dans un cadre légal strict. Il conteste ainsi non seulement les arrestations et détentions et les dispositions concernant le maintien à l'isolement dans des hôtels agréés, mais aussi la quarantaine de 14 jours elle-même lorsqu'elle est imposée à des individus « asymptotiques » et ayant un test COVID négatif. « *Et ce d'autant que le gouvernement fédéral a reconnu qu'il sait bien que les voyages internationaux par avion donnent lieu à un nombre négligeable de cas actifs* », rappelle le président du Centre, John Carpay.

---

[Voir aussi :

- LE CANADA DEVIENT TYRANNIQUE! 2nd verrouillage «total»; CAMPS DE CONCENTRATION pour réfractaires
- Un camp COVID-19 est-il bâti sur le terrain de l'hôpital Hôtel-Dieu de Saint-Jérôme au Québec ?
- Camp secret Covid-19 au Canada]